

RÉMUNÉRATIONS :
le SNI s'est battu,
les ITPE
les ont perçues !

Des rémunérations revalorisées

Des mesures catégorielles s'amenuisant d'année en année, des droits d'entrée dans le corps à hauteur de 700 € (perte en PSR lors de promotions de B en A), une perte d'attractivité en entrée de corps, des agents d'autres corps mieux rémunérés à postes équivalents, l'augmentation des cotisations retraite... les ITPE en ont assez de voir leur pouvoir d'achat s'éroder et l'administration les considérer comme des ingénieurs « low-cost » !

Et le pacte de responsabilité n'arrangera rien... les économies budgétaires étant encore plus violentes que celles imposées par la RGPP.

Pour que les ITPE ne soient pas les laissés pour compte et qu'ils puissent conserver leur pouvoir d'achat :

Que demande le SNITPECT-FO ?



- la revalorisation immédiate des grilles indiciaires ;
- l'augmentation immédiate du point d'indice de 8% comme revendiqué par FO auprès de la Fonction Publique ;
- le maintien des ISS et la dérogation à l'application du RIFSEEP pour les ITPE ;

- l'augmentation du nombre de points d'ISS, pour tous les grades ;
- la revalorisation du point d'ISS ;
- l'octroi des bonifications du nombre de points d'ISS à tous les ITPE répondant aux conditions de séniorat ou de territorialité, quels que soient le grade et l'échelon ;
- le rattrapage de l'année de retard des ISS, dette de l'État envers les ITPE, en l'accompagnant de mesures fiscales ad-hoc ;
- une PSR revalorisée, au minimum dans la perspective d'un aligne ;
- l'intégration des primes dans le calcul des pensions de retraite.

Bilan dernier mandat :

- l'augmentation du nombre de points ISS pour les 1^{er} et 2^{ème} niveaux de grade ;
- l'augmentation de la PSR au fil des années ;
- la moyenne à 1,01 pour les coefficients d'ISS pour tous les ITPE.



Snitpect-FO

